

Événement



Hausse du SMIG

Compétitivité ou pouvoir d'achat ?

● Une nouvelle hausse de 5% du salaire minimum garanti prendra effet après-demain, mercredi 1er juillet. Le SMIG horaire atteindra ainsi 13,46 DH, ce qui représente, pour un travailleur à plein temps, 2.368,96 DH/mois, soit à peine une centaine de dirhams supplémentaires mensuellement.

Compétitivité d'une part, pouvoir d'achat et appui social de l'autre. Telles sont les deux parties du dilemme qui entourent, à chaque fois, le rehaussement du salaire minimum, et pas seulement au Maroc. Le débat refait ainsi naturellement surface dans notre pays, à deux jours d'une nouvelle hausse du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). En effet, après une première hausse de 5% qui a eu lieu à l'entame du mois de juillet 2014, une seconde augmentation légale sera opérée, un an plus tard, le mercredi prochain, le 1er juillet 2015. Il faut rappeler que cette mesure avait été décidée par le précédent gouvernement de Abbas El Fassi en 2011, comme tentative d'apaiser les tensions sociales, alors à leur apogée. Le salaire minimum avait alors été revalorisé à 12,24 dirhams par heure. Le salaire horaire minimum était ensuite passé à 12,85 dirhams en 2014 et atteindra 13,46 dirhams, dès après demain. Pour un travail

à temps complet (44 heures hebdomadaires), un salarié payé au SMIG touchera 2.368,96 dirhams par mois, soit à peine une centaine de dirhams supplémentaires mensuellement.

Les patrons mécontents

Maintenant, comme à l'accoutumée et bien entendu sans surprise, le patronat maintient sa position consistant à déplorer l'impact négatif sur la compétitivité des entreprises, alors que tra-

appliquée en 2014 aurait coûté 163 MDH aux entreprises. Mais il va sans dire que, malgré le montant relativement faible de cette augmentation, elle aura un effet bénéfique sur les dépenses en améliorant légèrement le pouvoir d'achat de cette tranche de population. Du côté des patrons, notamment ceux des industries voraces en main-d'œuvre, le salaire minimum marocain était déjà le plus élevé d'Afrique. Le SMIG est en effet bien plus élevé par rap-

port au salaire minimum tunisien, qui avoisine les 1.600 dirhams, et encore plus supérieur au revenu minimum égyptien, qui ne dépasse pas l'équivalent de 1.400 DH. Si les industriels reconnaissent dans leur majorité que cette volonté de relever les bas sa-

Les travailleurs, eux, réclament 3000 DH/mois, soit le salaire minimum dans la fonction publique.

travailleurs et syndicats estiment que la mesure est largement insuffisante pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. La première tranche d'augmentation

laire peut se comprendre, mais qu'elle aura, sans nul doute, un impact sur les atouts du Maroc à l'export, alors que le royaume importe deux fois plus qu'il

n'exporte, dans un environnement mondialisé où la compétition internationale est évidemment rude. Certains mettent également sur la table l'impact négatif que ces hausses de salaire légal a sur la création d'emplois nouveaux et la résorption du chômage. Mais force est de constater que toutes les industries ne sont pas sur le même pied d'égalité quant aux impacts de la hausse du SMIG. Certaines seront peu touchées par cette hausse à venir, car la plupart de leurs salariés qualifiés sont déjà payés au-dessus du SMIG, ou que leurs activités sont peu demandeuses en salariés payés au salaire minimum. Pour d'autres néanmoins, le choc risque d'être relativement plus rude. C'est évidemment le cas pour les secteurs qui emploient beaucoup de salariés au SMIG, textile et câblage automobile et aéronautique en tête.

De leur côté, les travailleurs du secteur privé, tiennent, comme prévu, un tout autre discours. Selon les données retenues par les représentants des salariés du privé, la hausse du SMIG, qui est entrée en vigueur en 2014, ne correspondait déjà pas au seuil des engagements pris par le gouvernement précédent. Ainsi «la hausse du SMIG dans le secteur privé s'était limitée à une hausse de 80 DH par mois pour chaque salarié concerné, alors que la moyenne des hausses consécutives des prix tourne autour d'une moyenne de 350 DH mensuellement durant les 3 dernières années», indique l'argumentaire des syndicats. «On ne peut, en aucun cas, estimer que la hausse décidée est une décision majeure du moment que les programmes électoraux de la majorité prévoyait une hausse du SMIG au sein du public et du privé à 3.000 DH», estimait alors Abdelkader El Kihel, député de l'opposition à la Chambre des représentants. Pourtant, le défi de la compétitivité est bien essentiel pour le Maroc. Mais la hausse du salaire minimum peut également avoir des effets vertueux, certes indirects, pour les entreprises marocaines, notamment en les poussant à jouer sur d'autres variables que des salaires bas, comme un meilleur marketing ou même une montée en gamme.

PAR OTHMANE ZAKARIA
o.zakaria@leseco.ma

●●●
Pour les patrons, le salaire minimum marocain est déjà le plus élevé d'Afrique remettant en cause la compétitivité nationale.